Envoyé en préfecture le 13/03/2026
Reçu en préfecture le 13/03/2026
Publié le
ID : 022-212203764-20260312-20260306_BIS-DE

REPUBLIQUE FRANCAISE

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE TREVE

2026-03-06 bis

Nombre de conseillers
en exercice : 19
présents : 16
votants : 19

Séance du 12 mars 2026

OBJET : Résidence des Trois Chênes : affectation des résultats 2025

L'an deux mil vingt-six, le douze mars à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal de la commune de TREVE, convoqué le 3 mars 2026, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Gérard MATHECADE, Maire.

Présents : MMES et MM. PERENNEZ G, JEGLOT B, FOULFOIN F, BOIZARD L, JOUANNO L, MAUVIEUX O, TREHOREL V, MAHE A, FRABOULET C, LAINE S, ROUXEL D, BASSET A, FERGUSON M, LE BORGNE PY, PASCO G.

Absents excusés : ADELIS G. qui a donné pouvoir à FERGUSON M.
TRENY C. qui a donné pouvoir à MAUVIEUX O.
OLLITRAULT S. qui a donné pouvoir à FRABOULET C.

Secrétaire de séance : JEGLOT B.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu et approuvé le compte financier unique de l'exercice 2025,

- statuant sur l'affectation des résultats de fonctionnement et d'investissement de l'exercice 2025,
- constatant que le compte financier unique présente un déficit de fonctionnement de 1,06 € soit un excédent de fonctionnement reporté de 70 851,43 € et un déficit d'investissement de 40 412,22 € soit un déficit d'investissement reporté de 95 045,18 €,
- décide d'affecter les résultats comme suit :

• L'excédent de fonctionnement est reporté en totalité en recettes de fonctionnement au compte 002.
• Le déficit d'investissement est reporté en totalité en dépenses d'investissement au compte 001.

Pour copie conforme,
Le Maire,

MAIRIE DE TREVE
Côtes d'Armor

Le secrétaire de séance,

Acte rendu exécutoire
après dépôt en Préfecture
Le 13 mars 2026

Le Maire,

MAIRIE DE TREVE
Côtes d'Armor